



## Taille de ballon d'eau chaude inadaptée

-----  
Par Guillaume75018

Bonjour !

Je suis entré en juillet dans un logement de 50 m2 avec ma copine, et le ballon d'eau chaude de 50L a dû être changé le mois suivant car il ne fonctionnait plus.

Mais la taille n'est pas adaptée pour 2 personnes, pourtant nous sommes 2 sur le bail, et le propriétaire refuse d'installer un ballon plus grand adapté pour 2 personnes.

Quels sont nos droits de locataires ? Ses obligations de propriétaire ?

Merci beaucoup de votre aide !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Un ballon de 50 L est un peu juste pour 2 personnes, mais le bailleur n'a pas d'obligation légale dès lors qu'il y a de l'eau chaude disponible. Soyez plus économe ?

Consultez votre ADIL.

-----  
Par janus2

Un ballon de 50 L est un peu juste pour 2 personnes

Bonjour,

Pas "un peu juste", un tel cumulus est totalement inadapté pour un foyer de 2 personnes. Déjà pour une personne, on préconise 50 à 80 litres et pour 2 personnes, 100 à 160 litres.

-----  
Par yapasdequoi

Préconisation, peut être. Toutefois il n'y a pas de texte qui le rende obligatoire, sauf erreur ?

"5. Une installation sanitaire intérieure au logement comprenant un w.-c., séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle, comportant une baignoire ou une douche, aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées."

le logement décent :  
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000217471/]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000217471/[/url]

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Effectivement le législateur ne précise pas le volume d'eau chaude qu'il faut. Mais il dit que le logement doit être "alimenté en eau chaude", sous entendu, en volume suffisant pour le nombre de personnes qui y habitent, ça me paraît évident.

N'importe quel chauffagiste vous dira que 50L ce n'est pas suffisant pour deux adultes.

Je pense que l'ADIL pourra aider à solutionner ce problème.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Guillaume,

Dans le principe, un ballon d'eau chaude a trois modes d'état. 1=arrêté 2=intermittent 3=permanent

Dans le mode 2, le ballon se met à chauffer l'eau sur stimulus, comme par exemple, le début de la période heure creuse. Comme cela ne se produit qu'une fois par jour, une fois les 50L d'eau chaude consommés, il n'en reste plus jusqu'au jour suivant.

Dans le mode 3, l'eau consommée est remplacée par de l'eau froide et quand la température descend en dessous d'un certain niveau, le ballon se remet en route, période creuse ou pas.

Selon votre organisation domestique, vous pouvez donc pallier à un manque actuel d'eau chaude en passant du mode 2 au mode 3. La notice de votre ballon devrait vous expliquer comment faire et quand (le dispositif pour revenir par défaut sur 2 ...).

A voir également si votre contrat ne prévoit pas le mode HC/HP, qu'en est-il pour le ballon ?

-----  
Par Janus2

Bonjour AGeorges,

Un cumulus de 50 litres ne permet pas de prendre 2 douches de suite. Vous me direz, ils ont qu'à prendre leur douche ensemble, ça peut être agréable, mais c'est une autre histoire...

-----  
Par AGeorges

Bonjour Janus,

Sans dispositif particulier, une douche moyenne de 5mn consommant déjà plus de 50L, c'est clair.

Je me suis limité à donner quelques détails techniques concernant une période de 24 heures. Evidemment, il y a toujours le temps de chauffe !

J'ajoute encore qu'il est possible aujourd'hui d'investir dans un pommeau de douche écologique (à un certain coût), lequel réduit la consommation à moins de 30L pour une même durée de 5 minutes. On arrive presque à deux douches de suite.

L'idée est de fournir des solutions quand le propriétaire ne veut rien savoir et qu'il n'est pas vraiment possible de lui imposer un changement.